

## **VIVALIANS maintient ses activités de formation pendant cette période de 2<sup>ème</sup> confinement**

Chers clients,

Après le communiqué de presse ce jeudi 29 Octobre 2020 du 1<sup>er</sup> Ministre et compte tenu de **l'article 35 du Décret N° 2020-1310 du 29 Octobre 2020 du Ministère des solidarités et de la Santé**, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

**Nous vous confirmons le maintien de nos formations au sein de vos établissements et ou de nos centres de formation**, dans le respect des recommandations du gouvernement et de l'application des gestes barrières.

Depuis le 11 mai, date de reprise d'activité à la suite du 1<sup>er</sup> confinement, **VIVALIANS a mis en œuvre tous les protocoles sanitaires renforcés nécessaires pour accueillir vos collaborateurs dans des conditions de sécurité optimum**, issus des dispositions du guide travaillé avec la profession de la formation, validé et publié par le ministère du travail

- Port du masque obligatoire pour tous
- Du gel hydroalcoolique disponible à l'entrée de l'établissement et dans les salles
- Aménagement des salles et des espaces permettant une distanciation adéquate
- Mesures de désinfection et de nettoyage des locaux renforcées
- Nomination d'un référent national sécurité & risque Covid19
- Formation du personnel sur la conduite à tenir et le risque Covid19
- Protocole de traçabilité des cas contacts

N'hésitez pas à contacter nos équipes dès maintenant pour obtenir les plannings, les places disponibles, les prérequis, les programmes, les modalités d'organisation, ...,

Nous vous souhaitons à tous bon courage en ces temps difficiles pour nos entreprises et espérons vous compter parmi nous, aussi rapidement que possible.

Sincères Salutations

**Stéphane PINTO**  
Président



**Denis THIALON**  
Directeur Général

